



## Surpopulation à la prison de Leuze, la politique pénitentiaire mise en échec

Contre le mal endémique de la surpopulation qui touche les prisons belges<sup>1</sup>, la construction de nouvelles prisons est le prétendu remède prescrit par les ministres de la Justice depuis 2008 sous le vocable de « Masterplan »

Pourtant, la prison de Leuze en Hainaut, bâtie comme un des fleurons de la lutte contre la surpopulation, est déjà touchée par le mal qu'elle devait combattre. Quarante personnes y sont aujourd'hui détenues au-delà du nombre de place prévues. Concrètement elles sont placés dans des cellules de taille individuelle sur des lits superposés. Dans une prison où les fenêtres ne s'ouvrent pas, la tension monte.

La vanité de la politique carcérale de constructions frénétiques n'en est que plus criante.

Sans remonter très loin, dans notre Notice 2013 nous dénoncions déjà cette logique absurde d'extension du parc carcéral.

« 3. *Les mesures annoncées ou prises pour lutter contre la surpopulation*

a) *Le Masterplan*

*Les derniers ministres de la Justice, avec leur Masterplan 2008-2012 prolongé jusqu'en 2016 intitulé « Pour une infrastructure plus humaine », semblent vouloir faire de la lutte contre la surpopulation carcérale une des priorités de la politique criminelle.*

*Si le titre est prometteur, la lecture du rapport laisse dubitatif quant à la réalisation de l'objectif annoncé. En effet, les 12 pages du plan n'ont trait qu'à un seul point : l'extension du parc carcéral belge.*

(...)

---

<sup>1</sup> <http://oipbelgique.be/fr/>



*Cet accroissement du parc carcéral va à l'encontre même de l'objectif qu'il poursuit puisque l'étude des précédentes expériences d'élargissement démontre que plus on construit de prisons, plus la surpopulation augmente<sup>2</sup> ! <sup>3</sup> »*

Pourtant, crânement, dans son rapport annuel 2014, la Direction générale des établissements pénitentiaires (DGEPI) affirmait : *« Depuis 2014, la Belgique dispose de deux nouvelles prisons. Ces nouvelles prisons de Beveren et de Leuze-en-Hainaut ont été construites pour s'attaquer à la surpopulation carcérale. »*

Tout aussi fier, le Ministre de la Justice GEENS prenait la plume dans le rapport annuel 2015 de la DGEPI : *« Depuis 2008 déjà, nous travaillons à la mise en œuvre d'un masterplan pour une détention dans des conditions plus humaines et adaptées à notre époque. Une partie de ce plan a déjà été développée : les nouveaux établissements de Marche, Leuze et Beveren. »*

Le pire n'est pas que cet échec était annoncé de longue date, il est dans le coût de cette politique aveugle. Un coût humain, celui de l'indignité des détenus.

Contact presse

Nicolas COHEN : +32 470 02 65 41

---

<sup>2</sup> Sur ce sujet, lire notamment : P. V. TOURNIER, « Pourquoi il n'est pas nécessaire de construire de nouvelles places de prison », publié le 28/12/05 sur le site <http://www.ldh-toulon.net> ; propos de S. SNACKEN recueillis par S. COYE, « Lutte contre la surpopulation : s'attaquer aux causes plutôt qu'aux symptômes », *Dedans/Dehors*, n° 53, p. 25.

<sup>3</sup> Notice 2013, pp.32-33

O.I.P

e-mail : [oiip@oiipbelgique.be](mailto:oiip@oiipbelgique.be)

site web : <http://www.oiipbelgique.be>

OBSERVATOIRE  
INTERNATIONAL  
DES PRISONS